

Délibération
N° 2019-012

extrait des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Date de la convocation : 21/01/2019

SEANCE DU 25 JANVIER 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt-cinq janvier à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, Mme CASANOVA Nicole, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, M. LEONARDI Bernard, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : M. BERTRAND Michel, Mme LORENZI Thérèse, M. MICALEFF Joël, Mme FILIPPI Augusta, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

- Mme FILIPPI Augusta a donné procuration à M. Jean-Jacques PADOVANI

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 15	Absents : 7	Représentés : 15
--	------------------	---------------	-------------	------------------

Mme RAGAS Viviane a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune a conscience des enjeux liés aux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau. Le comité de Bassin Corse a élaboré un plan de bassin d'adaptation au changement climatique et nous sollicite pour la signature d'une charte nous engageant, sur notre commune, à :

- économiser l'eau avant tout et lutter contre les gaspillages,
- aller vers des usages plus sobres en eau,
- limiter les facteurs d'assèchement des sols,
- préserver la qualité de la ressource en eau,
- protéger la biodiversité et les services écosystémiques,
- réaliser les projets de substitution nécessaires (retenues, transferts) dans le cadre de projets de territoire en évitant la mal-adaptation.

Conscient des enjeux liés aux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau et sur le rôle de la commune pour l'adaptation des activités et des milieux, le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la « Charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique »

Le Conseil Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- D'autoriser le Maire à signer la Charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

